

UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE
Faculté des Sciences et Techniques

LIVRET DE L'ÉTUDIANT LICENCE 2

STAPS : Activités Physiques Adaptées et Santé

Année 2024 – 2025

Domaine : Sciences - Technologies - Santé
LICENCES



Sommaire

Table des matières

1.	L'UFR Sciences et Techniques.....	3
2.	Le campus.....	4
2.1.	Le plan	4
2.2.	Localisation des salles d'enseignement.....	5
3.	Scolarité	6
3.1.	Service de scolarité.....	6
3.2.	Inscriptions.....	6
3.3.	Validation d'U.E.....	7
3.4.	Boite mail UHA.....	7
3.5.	Le calendrier universitaire	8
3.6.	Les emplois du temps	9
3.7.	L'accueil des personnes en situation de handicap.....	10
3.8.	Les sportifs de haut niveau	11
3.9.	Régime spécial d'études.....	11
3.10.	Les étudiants boursiers.....	12
3.11.	Services de l'UHA.....	13
3.12.	UE Libre.....	13
3.13.	Lexique des abréviations universitaires	14
3.14.	Les langues	14
3.15.	Engagement bénévole et citoyen	14
4.	Les modalités de contrôle des connaissances – MCC.....	15
5.	Informations importantes.....	16
5.1.	Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :.....	16
5.2.	Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)	16
5.3.	Examens :.....	16



1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :

- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur :

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ

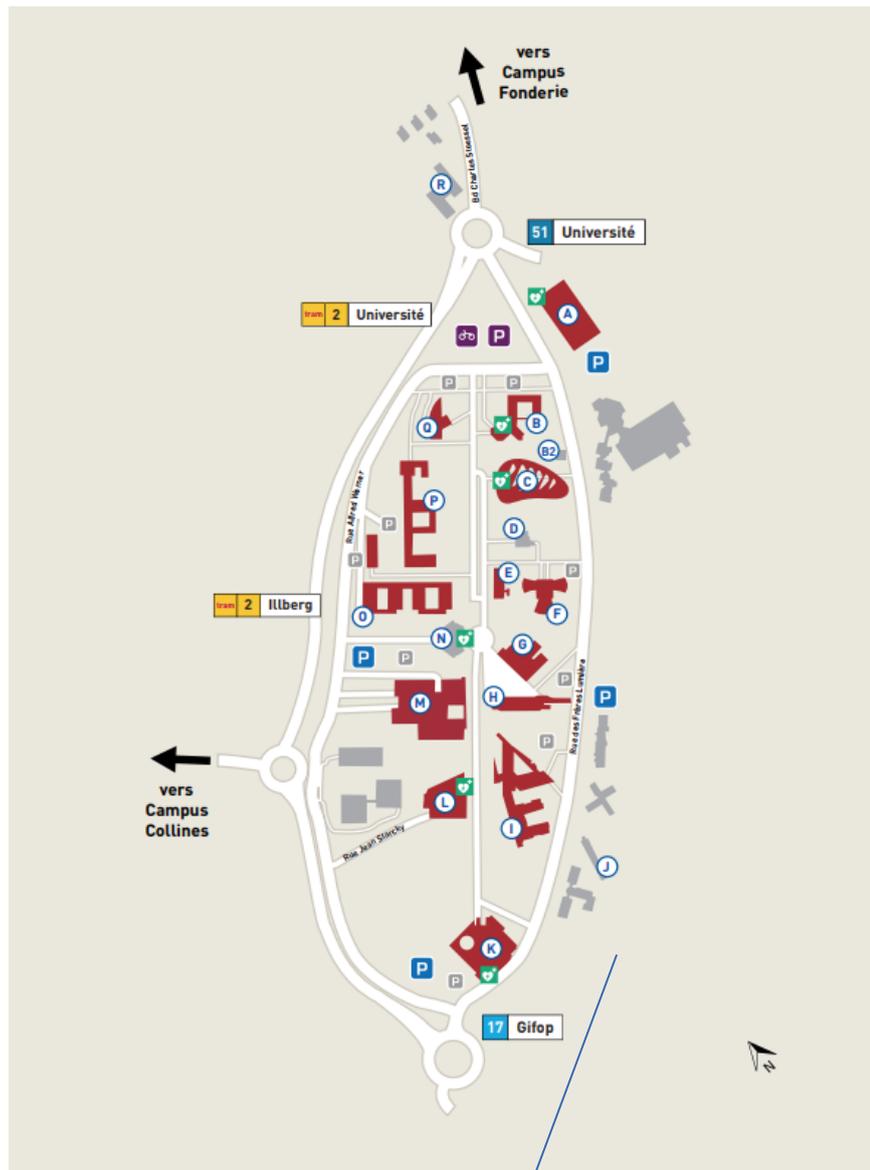
Les différents responsables de formation des licences :

Mentions	Parcours	Responsable
SPI	Electronique, Electrotechnique et Automatique Parcours trinational ICS	M. BIROUCHE Abderazik abderasik.biroouche@uha.fr
Informatique	Informatique et MIAGE	M. RIVIERE Stephane stephane.riviere@uha.fr
Informatique	Mathématiques & Applications	Mme. ANICIC Sylvia sylvia.anicic@uha.fr
SPI	Mécanique - trinationale Mécatronique	M. DERIVAZ Mickaël derivaz.mickael@uha.fr
Physique, chimie	Chimie, parcours Regio Chimica	Mme. BALLY-LE GALL Florence M. KREMBEL Christophe regiochimica.enscmu@uha.fr
Physique, chimie	Environnement, Sécurité, Risques	M. LEYSSENS Gontrand gontrand.leysSENS@uha.fr
Physique, chimie	Physique	M. PIRRI Carmelo carmelo.pirri@uha.fr
Physique, chimie	Chimie	M. PARMENTIER Julien julien.parmentier@uha.fr
Physique, chimie	Licence renforcée - Physique - Chimie	M. VONAU François françois.vonau@uha.fr
STAPS	Activités Physiques Adaptées et Santé	M. Fabrice DEGOUTTE fabrice.degoutte@uha.fr



2. Le campus

2.1. Le plan



Plan Campus Illberg UHA

- (A) SUAPS - Gymnase universitaire
- (B) Maison de l'Université - Présidence
- (B2) Nef des sciences
- (C) Learning Center
- (D) EPS - European Physical Society
- (E) Bâtiment en travaux
- (F) Amphithéâtres : Pierre Weiss - Paul Schutzenberger - Jacques Hadamard
- (G) SERFA - Service de Formation pour Adultes
- (H) FLSH - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines ILLE, LISEC
- (I) ENSISA bâtiment Lumière - École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (J) CLOUS - Accueil et résidences universitaires
- (K) FST - Faculté des Sciences et Techniques
- (L) IS2M - Institut de Science des Matériaux de Mulhouse
- (M) ENSISA bâtiment Werner - École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (N) LPMT - Laboratoire de Physique et Mécanique Textiles
- (O) CLOUS - Restaurant universitaire - Cybercafé
- (O) IRJBD - Institut de Recherche Jean-Baptiste Donnet (LIMA, GRE, IS2M et LPIM)
- (P) ENSCMu - École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse
- (Q) Maison de l'Étudiant :
Rez-de-chaussée : SIO/BAIPS - DRIET - SUAC - Scolarité - BVE - Mission Handicap
Étage 1 : NgvaTris - Médecine/Infirmierie
Étage 1+ : ELAN - Cellule Partenariat/FPHA
Étage 2 : Direction de la Recherche - LAMIE
Étage 2+ : Direction de la Recherche - Écoles Doctorales
- (R) CLOUS - Résidences universitaires

Accès Transport :

- | | |
|--------------------|----------------|
| Parking Libre | Parking Tram |
| Parking Personnels | Vélocité |
| Bus | Tram |
| 17 Gifop | 2 Illberg |
| 51 Université | Défibrillateur |

Campus Illberg - 2 rue des Frères Lumière 68093 Mulhouse



FST n°18
Bâtiment K



18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

2.2. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F.Lumière Bâtiment K	<p><u>Amphithéâtres :</u></p> <p>ILL_K_ AMPHI A ILL_K_ AMPHI TAGLANG ILL_K_ AMPHI GB (Gaston Berger)</p> <p><u>Salles de COURS ou TD :</u></p> <p>ILL_K_ 001 à 006 ILL_K_ 100 à 108 ILL_K_ 201 à 203</p> <p><u>Salles TP :</u></p> <p>ILL_K_ TP CHIMIE PHYS ILL_K_ TP CHIMIE MINE ILL_K_ TP CHIMIE ORGA ILL_K_ TP PHYS 1 ILL_K_ TP PHYS 2 ILL_K_ TP EEA</p> <p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_K_ 110 ETUDIANTS (info en libre-service – 24 postes) ILL_K_ 107 INFO ILL_K_ 109 INFO</p>	<p>rez de chaussée rez de chaussée 1^{er} étage</p> <p>rez de chaussée 1^{er} étage 2^{ème} étage</p> <p>1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée</p> <p>1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage</p>
FST 6 rue F.Lumière Bâtiment F	ILL_F_1 à 4	1 ^{er} étage
ENSISA Lumière Bâtiment I	<p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_I_ E37 (42 postes) ILL_I_ E39 (27 postes)</p>	2 ^{ème} étage

3. Scolarité

3.1. Service de scolarité

Responsable pédagogique de la 2^{ème} année de licence STAPS :

M. Fabrice DEGOUTTE, fabrice.degoutte@uha.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :

du LUNDI au VENDREDI de 7 h 45 à 12 h 30 – Fermé les après-midis.

Responsable de la scolarité STAPS :

Mme. Aurélie NAZE, aurelie.naze@uha.fr, 03 89 33 62 03

Horaires : de 7 h 45 à 12 h 30

Mme NAZE est votre personne référente en licence 1^{ère} année STAPS pour la remise de vos justificatifs d'absence ou de tout autre renseignement concernant votre scolarité.

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet : <http://www.fst.uha.fr>

3.2. Inscriptions

Deux inscriptions obligatoires :

Inscription administrative : vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives, ...

Cette inscription s'effectue uniquement en ligne sur www.uha.fr avant le **30 septembre 2024** au plus tard.

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident). **ATTENTION la carte PASS CAMPUS vous est indispensable pour entrer dans le bâtiment ainsi que les salles de cours.**

30 euros	Salle info en libre accès jusqu'à 20 heures donnant accès aux logiciels sous licence en libre service et à une imprimante avec un quota de 200 impressions
15 euros	Salle info en libre accès jusqu'à 20 heures donnant accès aux logiciels sous licence en libre service
35 euros	Participation à la formation PSC1 (premiers secours) ou BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique)

Inscription pédagogique : elle complète l'inscription administrative. Elle s'effectue via un lien qui vous sera envoyé par la scolarité de la FST.

Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone, ...) intervenant au cours de l'année universitaire.

Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.



18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles de la licence 2 dans une autre université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 23 septembre 2024**.

3.4. Boite mail UHA

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boîte mail UHA. **Vous devez impérativement consulter votre boîte mail UHA tous les jours.**



3.5. Le calendrier universitaire

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2024-2025

L2 STAPS

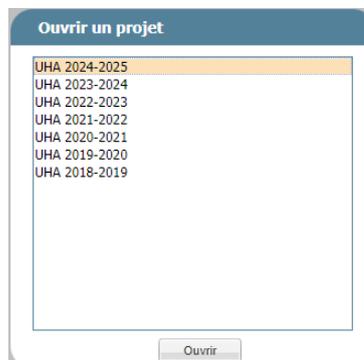
Aout		Septembre		Octobre		Novembre		Decembre		Janvier	
1 J		1 D		1 M	Début UE libres	1 V	Toussaint	1 D		1 M	Jour de l'an
2 V		2 L	Rentrée 10h30	2 M		2 S		2 L		2 J	Vacances de Noël
3 S		3 M		3 J	5	3 D		3 M		3 V	
4 D		4 M		4 V		4 L		4 M		4 S	Période de stage
5 L		5 J	1	5 S		5 M		5 J	13	5 D	
6 M		6 V		6 D		6 M		6 V		6 L	
7 M		7 S		7 L		7 J	9	7 S		7 M	
8 J		8 D		8 M		8 V	Fin dimanches Pstage	8 D		8 M	
9 V		9 L		9 M		9 S		9 L		9 J	
10 S		10 M		10 J	6	10 D		10 M		10 V	
11 D		11 M		11 V		11 L	Armistice 1918	11 M		11 S	
12 L		12 J	2	12 S		12 M		12 J	14	12 D	
13 M		13 V		13 D		13 M		13 V		13 L	
14 M		14 S		14 L		14 J	10	14 M		14 M	
15 J		15 D		15 M		15 V		15 D		15 M	
16 V		16 L		16 M		16 S		16 L	Conseil perf 14h	16 J	
17 S		17 M		17 J	7	17 D		17 M		17 V	
18 D		18 M		18 V		18 L		18 M		18 S	
19 L		19 J	3	19 S		19 M		19 J	15	19 D	
20 M		20 V		20 D		20 M		20 V	Fin des CCS3	20 L	Début UE Libres
21 M		21 S		21 L		21 J	11	21 S		21 M	Début cours S4
22 J		22 D		22 M		22 V		22 D		22 M	
23 V		23 L		23 M		23 S		23 L	Vacances de Noël	23 J	1
24 S		24 M		24 J	8	24 D		24 M		24 V	Jury S3
25 D		25 M		25 V		25 L		25 M		25 S	
26 L		26 J	4	26 S		26 M		26 J		26 D	
27 M		27 V		27 D		27 M		27 V		27 L	
28 M		28 S		28 L	Vacances d'automne	28 J	12	28 S		28 M	
29 J		29 D		29 M		29 V				29 D	29 M
30 V		30 L		30 M	30 S			30 L		30 J	2
31 S				31 J				31 M			31 V
Fevrier		Mars		Avril		Mai		Jun		Juillet	
1 S		1 S		1 M		1 J	Fête du travail	1 D		1 M	
2 D		2 D		2 M		2 V	Pont si possible	2 L		2 M	
3 L		3 L		3 J	10	3 S		3 M		3 J	
4 M		4 M		4 V		4 D		4 M		4 V	
5 M		5 M		5 S		5 L		5 J	18	5 S	
6 J	3	6 J	6	6 D		6 M		6 V		6 D	
7 V		7 V		7 L		7 M	14	7 S		7 L	
8 S		8 S		8 M		8 J	Armistice 1945	8 D	Pentecôte	8 M	
9 D		9 D		9 M		9 V	Pont si possible	9 L	L Pentecôte	9 M	
10 L		10 L		10 J	11	10 S		10 M		10 J	
11 M		11 M		11 V		11 D		11 M		11 V	
12 M		12 M		12 S		12 L		12 J	19	12 S	
13 J	4	13 J	7	13 D		13 M		13 V	Fin des CCS4	13 D	
14 V		14 V		14 L	Vacances de printemps	14 M		14 S		14 L	Fête nationale
15 S		15 S		15 M		15 J	15		15 D		15 M
16 D		16 D		16 M		16 V		16 L	Conseil perf 14h	16 M	
17 L	Vacances d'hiver	17 L		17 J		17 S		17 M		17 J	
18 M		18 M		18 V	Vendredi Saint	18 D		18 M		18 V	
19 M		19 M		19 S		19 L		19 J		19 S	
20 J		20 J	8	20 D	Pâques	20 M		20 V		20 D	
21 V		21 V		21 L	L. de Pâques	21 M		21 S		21 L	
22 S		22 S		22 M		22 J	16	22 D		22 M	
23 D		23 D		23 M		23 V		23 L		23 M	
24 L		24 L		24 J	12	24 S		24 M	Jury S4	24 J	
25 M		25 M		25 V		25 D		25 M		25 V	
26 M		26 M	9	26 S		26 L		26 J		26 S	
27 J	5	27 J	DUATHLON	27 D		27 M		27 V		27 D	
28 V	Rendu du mémoire	28 V		28 L		28 M		28 S		28 L	
		29 S		29 M		29 J	Ascension	29 D		29 M	
		30 D		30 M	13	30 V	Pont si possible	30 L		30 M	
		31 L				31 S				31 J	



3.6. Les emplois du temps

Consultation :

Les emplois du temps sont accessibles via www.emploisdutemps.uha.fr où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.



Cliquer sur les flèches suivantes pour développer les branches :

>Groupes étudiants

 >FST

 >Licence

 >L. STAPS

 >Puis cliquer sur votre filière L2 STAPS

Votre emploi du temps sera affiché :

Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants... peuvent vous être envoyées sur votre boîte mail.



18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...).

Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.

Contact : Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)
1, rue Alfred Werner. 68093 Mulhouse Cedex
tel : 03 89 33 62 17
mail : accueilhandicap@uha.fr

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :

- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales, ...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture, ...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.

En cas de difficulté (liée directement aux études en cours, orientation future, problèmes de santé, problèmes financiers, ...), n'hésitez pas à en parler au responsable de filière, à la responsable de L2, au Directeur de la FST ou à la scolarité.

Si vous vous rendez comptes qu'un/une collègue ne vient plus en cours ou ne va pas bien, **signalez le/la.**



18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives (SUAPSA)**, au gymnase (bât. A) dès le 1^{er} mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth

3 rue des Frères Lumière

68 093 Mulhouse Cedex

Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92

Fax : +33 (0)3 89 33 66 95

Courriel : suaps(at)uha.fr

Internet : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html>

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : <https://www.uha.fr/fr/vie-universitaire-1/sport/sportifs-de-haut-niveau.html>

3.9. Régime spécial d'études

Le Régime Spécial d'Études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études, sous certaines conditions, de bénéficier de modalités pédagogiques spécifiques. Les aménagements proposés visent soit à valoriser un engagement, soit à compenser un désavantage dans le cadre des études.

Les étudiants désireux de bénéficier d'un RSE devront transmettre un dossier complet de demande de RSE incluant les pièces justificatives inhérentes à leurs situations dans un délai de 15 jours après le début des cours du semestre concerné ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant leur donner droit au RSE.

L'accord est donné par le ou la Directrice de Composante sur proposition du Responsable de la formation concernée. L'appréciation de la situation reste individuelle et tient compte de la situation particulière de l'étudiant, ainsi que des spécificités de la formation concernée. La décision est les aménagements qui en découlent sont consignée dans le cadre d'un contrat pédagogique pour la réussite étudiante.



3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement (**inscription administrative et inscription pédagogique**).

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception et à chaque session**.

ATTENTION : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le **versement des sommes indûment perçues**.

Contrôles et sanctions

Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés (= sous huitaine), le CROUS se réserve le droit de suspendre le versement de la bourse. Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais**.

RAPPEL IMPORTANT : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard cinq jours après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.



3.11. Services de l'UHA

Tous les services de l'UHA sont consultables sur le lien suivant :

<https://e-formation.uha.fr/course/view.php?id=8707>

3.12. UE Libre

Ouverture du site de l'UHA pour l'inscription des étudiants aux UE Libres (www.uelibres.uha.fr)

-Pour les UE annuelles et celles ne fonctionnant qu'au S1 : **du 16 septembre au 11 octobre 2024**

-Pour les UE fonctionnant qu'au S2 : **du 6 au 24 janvier 2025**

Attention : Passé cette date, vous ne pourrez plus vous inscrire...

Début des cours :

- Pour les UE débutant au S1 et annuelles : la semaine du 30 septembre 2024

- Pour les UE débutant au S2 : la semaine du 20 janvier 2025.

Rappel : l'ECUE libre est OBLIGATOIRE dans chaque filière de licence et est **notée**. Sans note à cette UE, la compensation annuelle ne pourra pas se faire. **D'où l'importance de cette démarche !!!**

Attention avant de faire votre choix, vérifiez la compatibilité avec votre emploi du temps... Evitez de choisir une UE libre qui se déroule en journée à une heure où vous êtes susceptible d'avoir cours...

Si vous rencontrez un problème de créneau horaire au début du 2e semestre (UE annuelles), contactez immédiatement la scolarité pour trouver une solution....

Les étudiants qui choisissent des **ECUE à la Fonderie ou FLSH doivent se rapprocher de ces composantes pour connaître les dates d'examens.**



3.13. Lexique des abréviations universitaires

ECTS : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi.

UE : Unité d'Enseignement

ECUE : Elément Constitutif d'UE

Coef : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre

MCC : Modalités de Contrôle des Connaissances

Contrôle TD : note obtenue lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe

EC1 : Examen Commun n°1

EC2 : Examen Commun n°2, etc...

3.14. Les langues

Les cours de langues (obligatoires) assurés par des enseignants à la FST sont l'Anglais ou l'Allemand.

3.15. Engagement bénévole et citoyen

Si vous êtes engagé.es bénévolement dans un club ou une association ou sur de mission de représentant étudiant au sein de l'université plus de 2 h par semaine. Il vous sera demandé de remplir un document pour que votre investissement puisse être pris en compte.



4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC

Modalités de Contrôle des Connaissances											Faculté des Sciences et Techniques		
SCIENTES TECHNOLOGIE, SANTE													
Licence STAPS - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives													
Fiche semestre 3													
Code UE ou ECUÉ	Intitulé précis de l'UE / ECUÉ	Type de contrôle	Coef Ecr.	Coef. UE/ECUE	ECTS UE	Heures CM	Visionnage	Hes TD (effectif 40)	Heures TP	Durée totale	Libellé du type de contrôle en seconde chance le cas échéant		
12TUBP33 Bloc fondamental APSA	12TUOPT3	UE AP SA OPTION	2 Contrôles TD 1 Contrôle TP 1 EC écrit 2h	3 1 4	1	3	1,5		10	14	76 seconde chance incluse dans la multiplicité des épreuves		
	12TUPOT3	UE AP SA POLYVALENCE THEORIE	4 EC écrits 2h	1	1	3	12		16				
	12TUPOP3	UE AP SA POLYVALENCE PRACTIQUE	4 Contrôles TP	1	1	3				48			
12TBOU33 Bloc Ouverture Outils	12TUOU33	UE OUTILS 33 <u>Langue au choix:</u> ECUE Anglais OU ECUE Allemand	3 Contrôles TD	1	1	3			24	40 Pas de note attendue, présence obligatoire	seconde chance incluse dans la multiplicité des épreuves		
	12TPANG3	ECUE Anglais OU					2		6				
	12TPAIL3	ECUE Allemand											
	12TPPR03	ECUE Module BIO 4 : Connaître ses possibilités de poursuites d'études après sa formation											
12TPSE3	ECUE Analyse du Système Sportif Européen	3 Contrôles TD	1	1				8					
12TBSV33 Bloc fondamental Sciences de la Vie et de la Santé	12TUPHY3	UE BIOENERGETIQUE, NUTRITION, HYDRATATION	3 Contrôles TD 1 EC écrit 1h	1	1	3	10	4	18	4	52 seconde chance incluse dans la multiplicité des épreuves		
	12TUAN33	UE ANATOMIE FONCTIONNELLE	3 Contrôles TD 1 EC écrit 1h	1	1	3		1,5	8	2			
	12TUBIO3	UE BIOMECHANIQUE ENERGETIQUE ET MUSCULAIRE	3 Contrôles TP 1 EC écrit 1h	1	1	3	0	1,5	4	6			
12TBSH33 Bloc fondamental Sciences Humaines et Sociales	12TUPSY3	UE PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT	3 Contrôles TD 1 EC écrit 2h	1	1	3	4	3	8		30 seconde chance incluse dans la multiplicité des épreuves		
	12TUSOC3	UE SOCIOLOGIE DU CORPS	1 Dossier 3 Contrôles TD 1 EC écrit 2h	1 1 2	1	3		3	18				
12TBPFC3 Bloc professionnel Stage	12TUSTA3	UE STAGE PROFESSIONNEL APA préparation au stage (inscrit ce qu'un enseignant d'APA? Le réseau APA? Les lois?)	3 Contrôles TD 1 EC écrit 1h	1	1	3	4		6		10 seconde chance incluse dans la multiplicité des épreuves		
Totaux SEMESTRE 3					30		13			233,5			

APSA : Activité Physique, Sportive et Artistique
EC : examen commun
En cas de non validation du bloc, les UE acquises restent acquises
Les notes des ECUÉ ne sont pas conservées d'une année à l'autre.
L'ECUE Polyvalence Préparation physique s'adresse aux étudiants dont l'APSA d'option correspond à l'APSA de polyvalence

Modalités de Contrôle des Connaissances											Faculté des Sciences et Techniques		
SCIENTES TECHNOLOGIE, SANTE													
Licence STAPS - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives													
Fiche semestre 4													
Code UE ou ECUÉ	Intitulé précis de l'UE / ECUÉ	Type de contrôle	Coef Ecr.	Coef. UE/ECUE	ECTS UE	HeuresCM	Visionnage	Hes TD (effectif 40)	Heures TP	Durée totale	Libellé du type de contrôle en seconde chance le cas échéant		
12TUBP34 Bloc fondamental APSA	12TUOPT4	UE AP SA OPTION	2 Contrôles TD 1 Contrôle TP 1 EC écrit 2h	3 1 4	1	3	1,5		10	14	76 seconde chance incluse dans la multiplicité des épreuves		
	12TUPOT4	UE AP SA POLYVALENCE THEORIE	4 EC écrits 2h	1	1	3	12		16				
	12TUPOP4	UE AP SA POLYVALENCE PRACTIQUE	4 Contrôles TP	1	1	3				48			
12TBOU34 Bloc Ouverture Outils	12TUOUT4	UE OUTILS 34 ECUE Statistiques	3 Contrôles TD	1	1	3			8	46 Pas de note attendue, présence obligatoire	seconde chance incluse dans la multiplicité des épreuves		
	12TSP04	ECUE Connaissances secteur sport et animation	Oral + Devoir maison		1		4						
	12TPANG4	<u>Langue au choix:</u> ECUE Anglais OU ECUE Allemand	3 Contrôles TD		1				24				seconde chance incluse dans la multiplicité des épreuves
	12TPAIL4	ECUE Allemand											
12TPPR4	ECUE Certification PFK				***			4		6			
12TBSV34 Bloc fondamental Sciences de la Vie et de la Santé	12TUNE4	UE CONTROLE MOTEUR ET POSTURAL	3 Contrôles TD 1 EC écrit 1h	1	1	3	2	2	8	2	39 seconde chance incluse dans la multiplicité des épreuves		
	12TUPHY4	UE SEDENTAIRE, INACTIVITE PHYSIQUE ET MALADIES CHRONIQUES	3 Contrôles TD 1 EC écrit 1h	1 1	1	3	6	4	18	3			
12TBSH34 Bloc fondamental Sciences Humaines et Sociales	12TUPSO4	UE PSYCHOLOGIE SOCIALE ET APS	3 Contrôles TD 1 EC écrit 2h	1 1	1	3	8	6	8		45 seconde chance incluse dans la multiplicité des épreuves		
	12TUPSA4	UE PSYCHOLOGIE DE LA SANTE ET APS	3 Contrôles TD 1 EC écrit 2h	1 1	1	3	4	4	12				
	12TUSOC4	UE SOCIOLOGIE DE LA SANTE ET DES APS	1 Dossier 3 Contrôles TD 1 EC écrit 2h	1 1 2	1	3		3	15				
12TBPFC4 Bloc professionnel Stage/UE libre	12TPCHX4 12TULIB4 OU 12TUSTA4	UES CHOIX SEM4 UE LIBRE ou UE STAGE PROFESSIONNEL APAS 70 heures	Rapport de stage + appréciation tuteur	1	1 ou 1	3 OU 3							
Totaux SEMESTRE 4					30		19			231,5			

APSA : Activité Physique, Sportive et Artistique
UE Optionnelles / Formation Diplômante
BNSA
En cas de non validation du bloc, les UE acquises restent acquises
L'ECUE Polyvalence Préparation physique s'adresse aux étudiants dont l'APSA d'option correspond à l'APSA de polyvalence
*** Attention : l'absence justifiée entraîne l'ajournement à l'UE3 Outils.
Les notes des ECUÉ ne sont pas conservées d'une année à l'autre.



5. Informations importantes

Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence

5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :

PIX (nouvelle certification des compétences numériques)

Pour l'obtention du diplôme de licence, chaque étudiant doit se présenter à l'épreuve PIX durant son cursus (**Décision CFVU du 24 mai 2018**). **Plus d'informations vous seront données ultérieurement.**

Cette mesure sous-entend qu'un étudiant ayant obtenu 180 Crédits à sa Licence peut se voir refuser la délivrance de son diplôme s'il ne s'est pas présenté à la certification PIX,

5.2. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

5.3. Examens :

Contrôle intermédiaire ou de TD :

L'étudiant est autorisé à consulter sa copie **en présence de l'enseignant**. La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.

Tous les règlements sont à lire sur le site : www.fst@uha.fr, onglet « Etudiants » - rubrique « Réglementation ».



COORDONNEES UTILES :

Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé ([SUMPPS](#)) :
Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)
1, rue Alfred Werner^[1]_[SEP] – 68093 Mulhouse Cedex
Téléphone : [03 89 33 64 46](tel:0389336446)

Secrétariat du Service Social Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)
1, rue Alfred Werner^[1]_[SEP] – 68093 Mulhouse Cedex
Téléphone : [03 89 33 62 18](tel:0389336218)
E-mail : accueil.social@uha.fr

Psychologue : alexis.boehrer@uha.fr

Psychiatre : maud.hartmann@uha.fr

Service d'Information & d'Orientation^[1]_[SEP]
Rez-de-chaussée de la Maison de l'Étudiant (bâtiment Q) - Campus Illberg
1 rue Alfred Werner, 68 093 MULHOUSE Cedex
Téléphone : [03 89 33 64 40](tel:0389336440)
E-mail : sio@uha.fr
Ouverture :
les lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h,
le jeudi de 10h30 à 12h et de 13h à 17h.

Conseiller d'Orientation Psychologue
Service d'Information et d'Orientation
E-mail : noel.pelletier@uha.fr
Téléphone : [03 89 33 62 93](tel:0389336293)



18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00